

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 15, rue de l'Église à La Bostonnaise, le mardi 12 mai 2026 à 19 heures. La séance est présidée par monsieur le maire, Michel Sylvain. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : François Bisaillon
Daniel Campeau
Gaétan Gagné
Clermont Ricard

Mesdames les conseillères : Rollande Savoie
Sylvie Brodeur

Les membres présents forment quorum.

Assiste également à la séance madame Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire.

-
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 avril 2026
 - 3.2 Séance extraordinaire du 20 avril 2026
 - 3.3 Séance extraordinaire du 4 mai 2026
 4. SUIVI
 - 4.1 Emploi été Canada
 - 4.2 Pétition pour abaisser la vitesse – route 155 Nord
 5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 Démission de l'ouvrier municipal
 - 5.2 Affichage de poste d'ouvrier municipal
 - 5.3 Remise de certificat de reconnaissance à la famille Ouellet
 - 5.4 Tracteur – contrat d'assurance
 - 5.5 Sécurité de l'hôtel de ville
 6. ADMINISTRATION
 - 6.1 Politique de prévention du harcèlement
 - 6.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue
 - 6.3 Politique traitement des plaintes

6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 4-26 concernant la limite de vitesse sur le rang Sud-Est

7. TRÉSORERIE

7.1 Approbation des comptes d'avril 2026

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport des permis de construction pour le mois d'avril 2026

9. TRAVAUX PUBLICS

10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte, il est 19h00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Sylvain, maire, procède à la lecture de l'ordre du jour.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Rollande Savoie, appuyé par le conseiller Gaétan Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Clermont Ricard, appuyé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026.

Adoptée

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvie Brodeur, appuyé par le conseiller Gaétan Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026.

Adoptée

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par la conseillère Rollande Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2026.

Adoptée

4. SUIVI

4.1 Emploi été Canada

À la suite de la demande présentée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, la Municipalité de La Bostonnais accueillera un étudiant. Cette embauche lui permettra d'acquérir une expérience de travail enrichissante au sein de la municipalité.

4.2 Pétition pour abaisser la vitesse sur la route 155

Le conseiller François Bisaillon, qui est l'instigateur du projet, indique que 80 citoyens ont signé la pétition et qu'il juge que c'est suffisant pour que le conseil aille de l'avant avec la demande de réduction de la vitesse sur le tronçon décrit dans celle-ci.

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Démission de l'ouvrier municipal

Monsieur Gilles Bissonnette a donné sa démission.

5.2 Affichage de poste

Il sera possible de postuler au Carrefour Emploi, site internet de la municipalité ainsi qu'emploi Canada.

6. ADMINISTRATION

2026-05-02

6.1 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

Attendu que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Attendu que la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Attendu que la Municipalité de La Bostonnais n'a pas une telle politique;

Attendu que la Municipalité de La Bostonnais s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Attendu que la Municipalité de La Bostonnais ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Attendu qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

En conséquence,

Il est proposé par : La conseillère Rollande Savoie

Appuyé par : le conseiller Gaétan Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de La Bostonnais adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

Adoptée

2026-05-03

6.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue

Considérant que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1er juin 2022.

Considérant que cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

Considérant que dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

Considérant qu'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;

En conséquence

Il est proposé par : le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que ce conseil confirme que la Municipalité de La Bostonnais se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements;

Que copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.

Adoptée

2026-05-04

6.3 Politique de traitement des plaintes

Considérant que la municipalité de La Bostonnais veut actualiser la politique de traitement de plaintes adopté le 13 octobre 2015.

Considérant que la municipalité veut opter pour la transparence de la gestion des plaintes en vue d'améliorer sans cesse le service aux citoyens (nes)

En conséquence,

Il est proposé par : la conseillère Sylvie Brodeur

Appuyé par : la conseillère Rollande Savoie

Et résolu par le conseil que la politique sur le traitement des plaintes soit adoptée.

Adoptée

2026-05-05

6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la limite de vitesse sur le rang Sud-Est

Je soussigné, François Bisaillon, conseiller municipal de la municipalité de la Bostonnais, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif au règlement numéro 4-26 intitulé règlement concernant les limites de vitesse sur le rang Sud-Est.

7. TRÉSORERIE

2026-05-06

7.1 Approbation des comptes – avril 2026

Considérant que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer et la liste des comptes fournisseurs payés au 30 avril 2026;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'avril 2026;

Considérant que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence,

Il est proposé par : la conseillère Rollande Savoie

Appuyé par : la conseillère Sylvie Brodeur

Et résolu à la majorité des conseillers présents.

Que la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser monsieur Michel Sylvain, maire ainsi que madame Natalie Jalbert, directrice-générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Comptes payés et à payer : 63 690.48 \$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

La conseillère Mme Rollande Savoie a émis une réserve sans en expliquer la teneur. Un vote a été demandé avec un résultat de 5 pour et 1 contre.

Adoptée

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

En avril 14 permis ont été émis pour une valeur des travaux de 179 200 \$.

9. TRAVAUX PUBLICS

10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

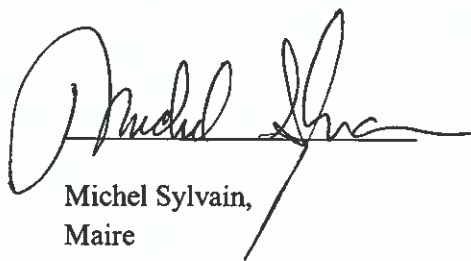
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h40 et prend fin à 19h49.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par le conseiller Clermont Ricard que la séance ordinaire soit levée à 19h50.

Adoptée



Michel Sylvain,
Maire



Natalie Jalbert, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Michel Sylvain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.